



10 ans de CoGreen pour 6 parcs éoliens !

En 2016, la troisième campagne d'investissement CoGreen a été lancée pour 6 parcs :

- Olen
- Pathoekeweg
- Ravenshout
- Sint-Pieters-Leeuw
- Wielsbeke
- Zelzate

Entre-temps, 10 ans ont passé et le prêt de CoGreen à Electrabel arrive à échéance le **31 décembre 2026**, mettant également fin à l'investissement des actionnaires de ces parcs.

En janvier 2027, la production des parcs éoliens concernés sera définitivement connue et, traditionnellement, les dividendes seront calculés à ce moment-là. Ceux-ci sont présentés lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tient le 3e vendredi de juin. Après approbation par l'Assemblée Générale, **tant les dividendes que le montant investi seront versés sur le compte des investisseurs concernés. Ce versement aura lieu en juillet 2027.**

Nous remercions nos investisseurs pour leur engagement en faveur de l'énergie éolienne !

Dividendes CoGreen



Lors de l'Assemblée Générale ordinaire de CoGreen du 19 juin 2026, la répartition de dividendes d'un montant total de 181.435 euros a été approuvée pour l'année comptable 2025. Les actionnaires ont reçu les dividendes sur leur compte bancaire.

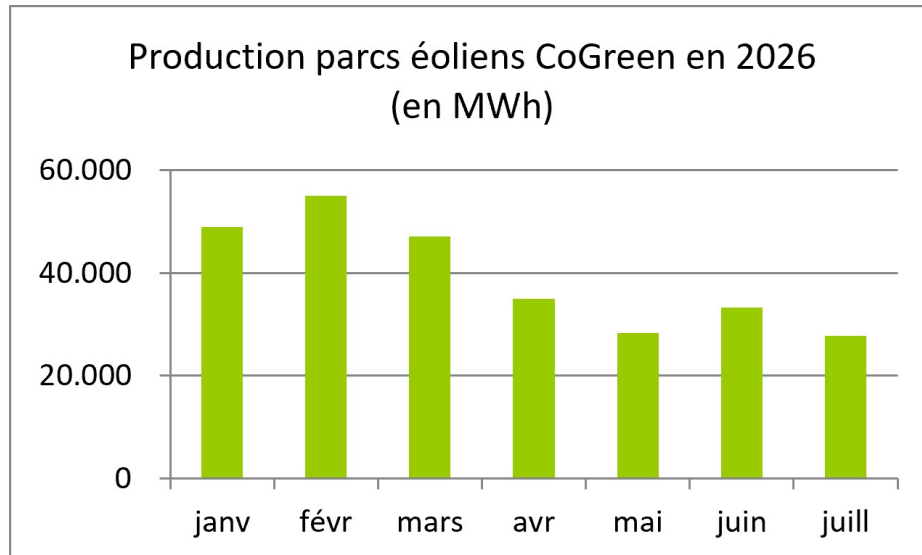
Attention, ces dividendes sont les dividendes bruts. Au moment du paiement effectif, le précompte mobilier de 30% est retenu. Vous pouvez récupérer cette retenue dans votre déclaration d'impôt sur le revenu.

Comme cette année, nous enverrons les attestations du précompte mobilier par e-mail en **avril 2027**.

Production d'énergie durant les sept premiers mois de 2026

Au cours des 7 premiers mois de 2026, les 24 parcs éoliens actifs de CoGreen ont produit 275.375 MWh, soit une capacité suffisante pour couvrir la consommation électrique moyenne de 134.877 ménages.

Vous trouverez régulièrement une mise à jour des données de production par parc sur notre [site internet](#).



Vous avez récemment déménagé ? Votre adresse e-mail a changé ? Vous avez un nouveau numéro de compte bancaire ? Veuillez-nous en informer en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : info@cogreen-engie.com

En cas de changement de numéro de compte bancaire, veuillez joindre une **attestation d'identité bancaire (= attestation RIB)**. Il s'agit d'un document officiel qui prouve que vous êtes le titulaire du compte. Vous pouvez obtenir ce document via votre application bancaire en ligne ou en contactant votre banque.

© 2026 Electrabel sa, tous droits réservés
www.engie.be | [Conditions](#) | [Vie privée](#) | [Contact](#)

Merci de ne pas répondre à cet e-mail. Les réponses ne seront pas traitées.